



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Grand Lille en date du 27 juin 2016, autorisant le Président à acquérir en priorité à l'amiable les terrains agricoles composant le parc d'activités de Pévèle Parc, et à indemniser en priorité à l'amiable les exploitants
- Vu la subrogation légale de la CCIR Hauts-de-France dans tous les droits et obligations de la CCI territoriale Grand Lille, devenue CCI Locale Grand Lille, en vertu des décrets n°2006-430 et n°2006-473 des 11 et 14 avril 2016.

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Madame Judith GASTON**, Cheffe de projet aménagement de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 48 située à Ennevelin, propriété de M. Hubert SUIN, au prix de 7062 € pour une contenance totale de 1284m² m², et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 09 septembre 2020

Philippe HOURDAIN

Président